



TRANSPONDEURS (Puces)

Le Comité départemental 06 FFC met, à la disposition des clubs organisant des épreuves, un système de chronométrage par transpondeurs (système Chronelec TAG HEUER avec puces actives).

Le système est mis à disposition de l'organisateur avec un commissaire responsable de la mise en place du matériel.

La gestion des transpondeurs (puces) est de la responsabilité de l'organisateur. L'organisateur doit impérativement respecter les points suivants afin de permettre une utilisation optimale du matériel.

Prévoir :

- Une personne chargée de distribuer les transpondeurs et fixations en fonction des dossards. Le transpondeur est confié au coureur contre sa licence à jour ou une pièce d'identité ou une caution de 65 €.
- Une autre personne chargée de récupérer les transpondeurs et de rendre les documents du coureur à la fin de l'épreuve.
- Que plus aucun transpondeur ne sera remis aux coureurs 30 minutes avant le début d'une course.
- Une alimentation électrique stabilisée en 220 volts pour faire fonctionner le système.
- Une tente, un véhicule ou un local pour protéger le matériel informatique des intempéries sur la ligne d'arrivée, une ou deux tables et plusieurs chaises.
- Une zone de protection de la zone d'arrivée où se trouve la boucle au sol afin d'éviter des passages de coureurs n'étant pas dans la course.
- Des rilsans (route) : **taille de 2,5 X 203 mm**, pour la fixation des transpondeurs sur le vélo comme indiqué sur la photo transmise ; en prévoir 2 minimum par coureur.
- De fournir un fichier des inscrits, au format Excel, des épreuves 15 mn avant le début de celles-ci, indiquant pour chaque coureur, son nom, prénom, n°dossard, n° de transpondeur, catégorie, club, n° de licence, n° UCI, comité.

Un chèque de caution de 300 € est demandé au club organisateur. Il sera rendu au club organisateur à la fin de l'épreuve lors de la restitution des transpondeurs. Si des transpondeurs ne sont pas restitués à la fin de l'épreuve, les transpondeurs manquants seront facturés (65 € par transpondeur) au Club organisateur. De même, si les supports (de couleur noir) sont abîmés (charnière en particulier), il sera facturé au club 15 euros par support détérioré.

Les transpondeurs sont numérotés de 1 à 300. Il est donc nécessaire de prévoir la numérotation des coureurs (dossards ou plaques de guidon de 1 à 300).

Les clubs devront faire une demande écrite de mise à disposition du système de chronométrage, lors de la mise en place des calendriers (route, cross country, VTT, école de cyclisme) en début de saison. Le bureau du Comité départemental est chargé de planifier la mise à disposition du matériel si plusieurs épreuves se déroulent le même jour. Un calendrier d'utilisation sera publié.



Afin que tout se déroule pour le mieux, il est impératif de suivre ces quelques conseils pratiques :

- Les puces se situeront sur la partie inférieure arrière du vélo pour les épreuves sur route.
- Pour installer la puce : le centre de la puce se positionne à 1,20 mètre de la tangente de la roue avant (schéma fourni).
- Un bracelet en néoprène permet de fixer le transpondeur à la cheville pour les épreuves de VTT.

Il est formellement interdit aux coureurs qui ne participent pas à l'épreuve en cours de franchir la ligne d'arrivée. Après l'épreuve et ce toujours par respect d'équité, il sera aussi formellement interdit de repasser la ligne tant que le dernier coureur n'est pas arrivé, même à contresens. En cas de non respect de ces règles, le coureur ne sera pas classé. Le système ne doit pas être perturbé par des coureurs ne respectant pas les règles.

Le Président du Club FFC

_____ s'engage à
respecter et à faire appliquer le présent règlement pour son épreuve de se déroulant le
____/____/ 2017 à _____.

Nom et signature du Président du Club demandeur

Signature du commissaire FFC (Comité départemental 06)

PJ : chèque n° _____, banque : _____